



Le 11 avril 2018

Compte-rendu de la réunion de Bureau « élargi » du 11 avril 2018

Les membres du Bureau et les administrateurs référents de régions de l'ACEF Rives de Paris se sont réunis le 11 avril 2018 à 17 heures, dans les locaux de l'association, 76 avenue de France à Paris 13^{ème}, sous la présidence de Marc Sauvat, président de l'association.

- Membres du Bureau présents : Marc SAUVAT, Patrick DUCOME, Marie-Anne VIGLA.
- Membres du Bureau excusés : Laurence-Béatrice CLUZEL, José FERNANDES, Patrice LEBAN, Pascal LEPEE, Jean-Jacques SCHERCHEN.
- Administrateurs invités : Cyril DAUTRICHE, Manon BOREL
- Représentants de la Banque présents : Sandrine CACCAMO, Emmanuel REYNIER

ORDRE DU JOUR

1. Fonctionnement ACEF - BPRI
2. Rencontre des représentants de l'Amicale de la Police Nationale
3. Etude des demandes en cours des partenaires ACEF

1. Fonctionnement ACEF - BPRI

Marc Sauvat expose aux représentants de la Banque la nouvelle organisation de l'ACEF Rives de Paris ainsi que ses nouvelles procédures liées à la mise en place de 7 administrateurs « référent départemental ».

Tout dossier concernant un partenaire actuel ou futur ne peut être présenté que via l'administrateur « référent départemental » du lieu concerné. Ce dernier est responsable des documents de dossier de demande d'aide, de convention et d'avenant des partenaires de son département.

Un nouveau type de dossier de demande d'aide est mis en place. Il est à remplir aussi bien pour un nouveau partenaire que chaque année pour les actuels. Ce dossier sera transmis pour information et avis consultatif à la Banque par le « référent départemental », ainsi qu'aux administrateurs responsables du domaine d'activité (policiers, pompiers, militaires, médical...).

Une fois ces avis recueillis, le dossier peut alors être présenté en réunion de Bureau pour accord interne puis en CA pour validation.

La conquête de nouveaux partenaires ACEF doit être le fruit d'un travail en commun entre l'ACEF et la Banque Populaire Rives de Paris. Pour ce faire, l'ACEF dispose d'une autonomie mais pas d'une indépendance.

Chaque administrateur « référent départemental » dispose d'un budget de 3000,00 euros qu'il ne peut utiliser qu'en vue de répondre dans l'urgence à une sollicitation d'un partenaire actuel de l'ACEF. Ces fonds ne peuvent pas être employés pour créer un nouveau partenariat.

Une fois utilisé, ce budget ne sera réattribué qu'après validation par le Bureau ou le CA de l'action soutenue.

La charte de l'administrateur « référent de département » ACEF sera prochainement rédigée.

Un fichier de suivi des partenaires ACEF et des sommes leur étant versées chaque années sera mis à jour lors de chaque réunion de Bureau et de CA. Il sera disponible dans la partie réservée aux administrateurs sur le site ACEF.

Le cycle des réunions ACEF sera dorénavant de :

- 6 réunions de Bureau par an (dont 2 pour préparer l'AG et la soirée des partenaires) ;
- 4 réunions de CA par an, servant en particulier à valider les aides attribuées aux partenaires, et à l'issue desquelles peuvent être réalisés les avenants associés aux conventions.

Les listes respectives des partenaires ACEF et des partenaires de la Banque seront communiquées aux deux entités afin d'éviter les doublons et d'optimiser la stratégie de conquête.

Les deux listes cumulés représenteraient actuellement un total de 234 partenaires ayant signé un jour une convention de partenariat ACEF et/ou BPRI, sans pour autant être toujours effective à ce jour.

La liste des partenariats nationaux existant au niveau de la FNAS (amicales et fédérations nationales) sera communiquée à chaque ACEF pour permettre d'aider la mise en place de partenariats locaux pouvant en découler.

La double logotisation ACEF + BPRI doit bien être employée lors de toute action de communication auprès des partenaires et durant leurs actions, sauf cas particuliers (enceintes militaires et Gendarmerie notamment). L'expression « en partenariat avec la Banque Populaire » sera rajoutée à côté du logo de l'ACEF.

Les équipes de conquêtes BPRI ont été arrêtées fin 2017. De nouvelles équipes d'animateurs régionaux seront prochainement mises en place pour être opérationnelles à compter de septembre prochain. Entre-temps, ce sont les directeurs de région qui assurent ce rôle avec l'aide des personnels des agences bancaires.

2. Rencontre des représentants de l'APN

Suite à la décision prise lors du dernier CA (26 mars 2018) de dénoncer la convention de partenariat avec l'Amicale de la Police Nationale (APN), ses responsables ont été reçu à l'occasion de la présente réunion de Bureau ACEF pour leur en exposer les raisons.

Le président de l'ACEF Rives de Paris a expliqué au président de l'APN, venu avec trois de ses membres (le secrétaire général, le délégué national et monsieur Marc Silvera), que notre ACEF s'occupant d'un territoire limité à Rives de Paris, elle n'était plus en mesure d'assumer le développement de leur association d'envergure nationale, avec des actions réparties sur toute la France.

Il a également été rappelé que le but de l'ACEF n'est pas d'être un mécène donnant à l'aveugle des sommes d'argent aux partenaires. Ces derniers doivent réaliser une demande d'aide en lien avec des actions clairement identifiées pour l'année à venir, avec un chiffrage et une expression de besoin avéré. Aucune reconduction annuelle ne peut être automatiquement réalisée et encore moins dûe.

En retour, le partenaire doit faire la publicité de l'ACEF et lui permettre d'être présente à ses manifestations soutenues.

Pour toutes ces raisons non respectées jusqu'à présent, le CA de notre ACEF a donc décidé de mettre fin à son partenariat avec l'APN.

En tant que président de la FNAS, Marc Sauvart a conclu sur le fait qu'une convention entre l'APN et la FNAS serait plus logique et pourrait être réalisée, une fois un dossier de demande réalisé par l'APN. Il a été précisé que ces documents ne pourront être signés que par le président de l'APN et non monsieur SILVERA dont le titre de « directeur général » qu'il se donne n'a aucune valeur dans le monde associatif.



La délégation de l'APN étant sortie de la salle, les représentants de la Banque ont conseillé les membres du Bureau de procéder à l'arrêt de la convention actuelle avec l'APN qu'une fois celle avec la FNAS signée. En effet, la convention actuelle faisant l'objet d'une exclusivité bancaire, toute période « entre-deux » laisserait le champ libre à la CASDEN de signer un partenariat avec l'APN, qu'elle sollicite régulièrement depuis plusieurs mois.

3. Etude des demandes en cours des partenaires ACEF pour 2018

- Fondation Paris Diderot (75) :

Manon Borel, actuelle directrice stratégie, développement & partenariats de la fondation a présenté les actions prévues pour 2018. Le besoin sollicité serait d'un minimum de 48.000 euros pour cette année.

Devant l'importance du dossier et l'impossibilité de prendre une décision en l'état, il est décidé de reporter cette présentation à la prochaine réunion de Bureau.

Entre-temps, il devra être procédé à la signature d'une nouvelle convention ACEF avec la fondation Paris Diderot car l'actuelle ne peut être reconduite en l'état (convention particulière réalisée pour 3 ans avec un montant fixe défini pour 2015, 2016 et 2017).

Aucun autre dossier de partenaire n'a pu être présenté faute de temps.

La réunion de Bureau est clôturée à 19h.

